



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le 28/05/2020

ID : 030-213000037-20200527-DCM2020131-DE

Berger
L'ÉVALUÉ

Réf : DCM/2020/n° 13/5.1/27-05/3

SEANCE DU 27 MAI 2020

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	28	29

L'an deux mille vingt

Le VINGT SEPT MAI A 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle FLAMINGO, sous la présidence de Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

Date de la convocation : 19-05-2020

Date de l'affichage : 19-05-2020

OBJET ELECTION DES ADJOINTS

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Gilles TRAUULET, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER DUFOND, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

M. AUSSANNAIRE à G. TRAUULET

Secrétaire de séance : Nathalie LALLOUETTE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,
Vu la délibération 2020/12 du 27 Mai 2020 fixant à huit le nombre d'adjoints au maire,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

LISTE PRESENTEE PAR G. TRAUULET -

1. Gilles TRAUULET
2. Marielle NEPOTY
3. Arnaud FOUREL
4. Patricia VAN DER LINDE
5. Jean Claude CAMPOS
6. Josiane ROSIER DUFOND
7. Michel LEBLANC
8. Véronique BONVICINI

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

A obtenu :

Liste présentée par Gilles TRAUJLET : 23 voix

La liste présentée par M. Gilles TRAUJLET ayant obtenu la majorité absolue, sont élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- | | |
|---------------------------|------------------------------------|
| 1. Gilles TRAUJLET | 1 ^{er} Adjoint au Maire |
| 2. Marielle NEPTY | 2 ^{ème} Adjointe au Maire |
| 3. Arnaud FOUREL | 3 ^{ème} Adjoint au Maire |
| 4. Patricia VAN DER LINDE | 4 ^{ème} Adjointe au Maire |
| 5. Jean Claude CAMPOS | 5 ^{ème} Adjoint au Maire |
| 6. Josiane ROSIER DUFOND | 6 ^{ème} Adjointe au Maire |
| 7. Michel LEBLANC | 7 ^{ème} Adjoint au Maire |
| 8. Véronique BONVICINI | 8 ^{ème} Adjointe au Maire |

Le tableau du conseil municipal est en conséquence arrêté à la situation jointe en annexe.

Le Maire,
Pierre Maumejean

